

Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 2 mai 2006 - 18 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille six, le deux mai, à dix huit heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Rosin, Maire.

Date de la convocation : 25-04-2006.

Présents : Mmes Chantal Boget, Josy Olivier, Annie Ponson. MM. Alain Cornillac, Dominique Gueytte, Pierre Michel, Robert Reynaud.

Absents excusés : MM. Ahcène Alouani, Jacky Boussemaere (procuration à M. Nicolas Rosin).

Informations : En préambule, les conseillers sont invités samedi 6 mai à 11 heures, pour rencontrer Fatima Benaschi-Lancou auteure du livre « fille de harki ».

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation des derniers comptes-rendus

✚ **Josy Olivier** est nommée **secrétaire de séance**.

✚ **Le compte rendu du 10 février est approuvé**. Dans le compte rendu du 27 février, à la demande de Pierre Michel, une phrase concernant l'assainissement de Saint-Etienne est enlevée. Cette remarque prise en compte, **le compte rendu du 27 février est approuvé**.

Participe à la réunion : *Didier Pacaud, représentant des commerçants du marché du dimanche. Pour ne pas retarder Monsieur Pacaud, invité au conseil municipal par le maire, il est proposé d'examiner dans un premier temps sa requête.*

Le maire fait lecture des précédents courriers sur l'emplacement du marché du dimanche. Notamment le dernier en date demande au conseil l'autorisation de rester définitivement « en bas ». Suite à la réponse négative de la mairie, le représentant des commerçants « du dimanche » a souhaité exposer son point de vue. C'est pourquoi Monsieur Pacaud a été invité à cette réunion. En préalable, il regrette la proportion « émotionnelle » que le sujet prend auprès de la population. Le souhait de rester en bas est motivé par une raison économique (chiffre d'affaires plus important). Il remarque que certains touristes s'arrêtent et vont visiter le village à pied. Pour les personnes âgées du village, par contre, c'est gênant de descendre. Le risque est que le marché ne perdure pas pour des raisons économiques. Les conseillers et Monsieur Pacaud proposent plusieurs dates possibles allant de 3 à 7 mois en haut (réglementation actuelle).

✚ **La majorité du conseil opte pour le marché sur la place de l'abbé Bicais pendant 5 mois soit du 1^{er} mai au 30 septembre**, 5 voix pour : Nicolas Rosin, Jacky Boussemaere, Josy Olivier, Pierre Michel, Alain Cornillac.

✚ **Dominique Gueytte s'abstient** sur ce vote suite à l'initiative des commerçants de rester en bas sans attendre la décision du conseil municipal.

✚ **Pierre Michel sera responsable** des emplacements.

✚ **Le stationnement devant le camping** devra être réglementé.

✚ **Des panneaux indicateurs informeront** les touristes de l'emplacement de la place du village.

2 – Plan d'eau, examen des candidatures, préparation du contrat de location

Suite à la décision du 10 avril, un appel à candidature a été lancé pour tenir la buvette du plan d'eau. L'objet de la réunion d'aujourd'hui est d'examiner les candidatures seulement. Pour le contrat lui-même, des réflexions sont en cours avec Maître Tudès. Pour être dans la légalité, il paraît difficile de faire un bail commercial dans une enclave « publique ».

Trois candidatures sont arrivées en mairie :

- Monsieur Sant de Briançon a envoyé une lettre non motivée. Il enverra s'il le faut son projet.
- Madame Couillans de Rousset-les-Vignes a envoyé son projet intéressant.

- Messieurs Fabrice Lièvrement et Thomas De Saint-Jean proposent un projet très intéressant avec le montage d'un accrobranche pour les enfants et la tenue d'un snack buvette. Ils ont pour projet de constituer une S.A.R.L.

Une conseillère souhaite que toute nouvelle installation se fasse avec l'autorisation du conseil municipal. Il faudra aussi se renseigner sur la réglementation applicable à ce type de jeux. Un adjoint craint que le projet de restauration gêne les autres commerçants. Le maire propose le plan des lieux avec entrée indépendante de la buvette et une partie du terrain.

- ✚ **Le projet d'acrobio de Fabrice Lièvrement et Thomas De Saint-Jean est retenu** (8 voix pour et une abstention Pierre Michel).
- ✚ **Une rencontre sera organisée** entre les porteurs de projet, Maître Tudès et la mairie.

3 – Finances : Demande de Monsieur Pfaff

Rapporteur : *Josy Olivier*

Monsieur Pfaff demande par courrier l'exonération du dernier trimestre 2005 de location du plan d'eau. Son courrier est lu.

- ✚ **Le conseil (neuf voix) vote contre cette demande d'exonération.**
- ✚ **Le remboursement de la caution compensera les sommes dues.**

4 – Travaux - Le Lastic : avancement des travaux, choix du bureau d'étude chargé des essais.-

Logements sociaux : - Avenant concernant la maîtrise d'œuvre - Dossier technique, choix du bureau d'étude.

Rapporteur : *Pierre Michel*

Assainissement du Lastic : Bon avancement dans le déroulement des travaux.

- ✚ **Le conseil confirme le choix de la commission d'appel d'offre : bureau d'études COMES de Saint-Crépin** pour les essais d'étanchéité de ce nouveau réseau.

Logements sociaux : Le suivi du chantier est assuré par Michel Warnet, le maire a donc signé un avenant sur le marché de maîtrise d'œuvre passé avec l'architecte Isabelle Picco. Deux bureaux d'étude ont fait des propositions pour la réalisation d'un dossier technique concernant le chantier. Le devis d'installation du chauffe-eau solaire prévoyait le paiement d'un acompte à la commande mais les règles de la comptabilité publique ne prévoient pas ce type de paiement.

- ✚ **Le conseil charge Pierre Michel de se renseigner auprès du maître d'œuvre sur l'intérêt ou pas de faire réaliser un « dossier technique ».**
- ✚ **Le conseil accepte l'adhésion à l'association « Tout Naturellement »** qui doit installer le chauffe-eau solaire.
- ✚ **Le premier acompte sera payé à l'association dès la livraison des capteurs.**

5 – Commission vente :- Les Coings

Rapporteur : *Pierre Michel*

Le conseil avait déjà émis l'idée de vendre l'ensemble des Coings. D'autre part, l'occupant de l'appartement des Coings n'a pas réglé tous ses loyers.

- ✚ **Le conseil vote (9 voix) pour la vente** de l'atelier des Coings et de l'appartement.
- ✚ **Les trois parcelles et le cabanon feront partis du lot**, évalué par l'agence village du Sud à 250 000 € auxquels il est proposé de rajouter 10 000 € pour le cabanon.
- ✚ **Le conseil charge Maître Gerbaud de procéder à une résiliation du bail** à l'amiable avec l'actuel locataire et contentieuse si la négociation amiable échoue.

6 – Commerce : convention terrasse place

Après un courrier désobligeant, le Conseil Municipal avait décidé de ne plus louer à Monsieur et Madame Van Der Hulst la partie communale devant le château. Ils ont fait un nouveau courrier pour demander à la municipalité de leur louer à nouveau la terrasse en dehors de l'organisation de la fête du village.

- **La majorité du conseil accepte que le maire signe une nouvelle convention d'occupation de la terrasse.** 5 voix pour : Nicolas Rosin, Jacky Boussemaere, Josy Olivier, Robert Reynaud, Chantal Boget.
- **La convention précisera que la municipalité peut rompre la location pour des raisons de nécessité.**
- **La location, comme celle du Café du Nord, est prévue du 1^{er} mai au 31 octobre** (1 mois de plus que la convention initiale).
- **Il sera demandé aux deux propriétaires de bien vouloir enlever tout ce qui gênerait à l'occupation des terrasses pendant la période non louée.**

7 – Questions diverses

Stationnement sur la place

Rapporteur : Pierre Michel

Les parents d'élèves sont satisfaits de la nouvelle sortie de l'école. Néanmoins, la sécurité des enfants n'est pas complètement assurée car des parents d'élèves continuent à se garer le long de l'école. Pour les collégiens, la sécurité n'est pas assurée car le car ne s'arrête jamais à l'abri-bus.

- **La nouvelle sortie de l'école s'appellera désormais « le passage de l'école ».**
- **Le tribunal sera à nouveau sollicité pour l'assermentation de Thierry Nicolas** (voir aussi si cela est possible pour Pierre Michel et Nicolas Rosin) notamment pour faire respecter les règles de circulation et de stationnement.
- **La 1^{ère} place (le long du mur, en haut de la grand rue) sera réservée aux handicapés et aux cars scolaires.**
- **Seules les voitures de tourisme pourront stationner sur la place de l'abbé Bicais** pour libérer des places de stationnement,
- **Les utilitaires pourront stationner sur la place du jeu de boules.**

Cantine

Rapporteur : Chantal Boget

Des lettres identiques qui ressemblent à une pétition ont été envoyées à la mairie. Signées par 7 parents d'élèves, elle concernent notamment le prix de la cantine jugé trop élevé. Une des mamans a rencontré le maire à sa permanence. Il est rappelé que les parents n'habitant pas Rosans peuvent demander une subvention au Conseil Général et que la commune ne fait pas payer les heures de garde des enfants. Dans ce courrier, les parents posent aussi la question des rations trop importantes pour certains enfants qui seraient d'après eux source de gaspillage. Il est difficile d'évaluer les besoins compte tenu des différences d'âge entre les enfants (les besoins ne sont pas les mêmes à 4 ans et à 11 ans).

- **Le bilan et les prévisions financières de la cantine** permettront peut être de baisser le prix du repas à la prochaine rentrée.

Dossier traitement de l'eau

Le cabinet Lagarde a préparé le dossier technique d'installation d'un dispositif de traitement de l'eau par U.V.

Il est signalé par ailleurs que la D.D.A.S.S. a envoyé le bilan des analyses d'eau 2005 qui sont conformes aux normes en vigueur à 100 %.

✎ **Pierre Michel est chargé d'étudier le dossier technique d'installation** du dispositif de traitement avant qu'il ne soit renvoyé à la D.D.A.S.S.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à vingt et une heures.

	Présence	Signature
ROSIN Nicolas, Maire	X	
OLIVIER Josy, 1 ^{ère} adjointe	Secrétaire de séance	
MICHEL Pierre, 2 ^{ème} adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	X	
ALOUANI Ahcène	Absent excusé	
BOGET Chantal	X	
BOUSSEMAERE Jacky	Absent excusé, procuration à ROSIN Nicolas	
CORNILLAC Alain	X	
PONSON Annie	X	
REYNAUD Robert	X	